

COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 7 avril 2022

Présents:

Maxime BOUTSOQUE, Claire COLLIAT, Bénigne CUNIER, Baptiste GALLISSOT, Cécile LAPERCHE, Frédéric LIRON, Michel MONGEOT, Rodolphe SOENEN, Janick TAILLARD

Absent excusé : Armelle HATHIER, Yannick LARDENOIS, (pouvoir à Bénigne CUNIER)

Absent non excusé : /

Vote des comptes de gestion, comptes administratifs et affectation des résultats

1) Monsieur le premier adjoint présente le compte administratif 2021 du **budget général** qui est conforme au compte de gestion du trésorier.

Le compte administratif 2021 se présente comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes :	108 490,85 €	Recettes :	59 294,24 €
Dépenses :	100 561,80 €	Dépenses :	28 282,43 €
Excédent :	7 929,05 €	Excédent :	31 011,81€

Compte tenu des reports 2020,

Recettes de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 149 764,36 €

Recettes d'investissement au compte 001 « Déficit d'investissement reporté » : 39 135,31 €

Le résultat de clôture 2021 permet de constater

.Section de fonctionnement : Résultat excédentaire : 157 693,41 €

.Section d'investissement : Résultat déficitaire: 8 123,50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2021 tel que présenté par 4 voix pour, 2 contre et 3 abstentions et décide d'affecter le résultat comme suit par 6 voix pour, 2 contre et 1 abstention :

compte 001 dépenses : 8 123,50 €

compte 1068 : 18 123,50 € (8123,50 + 10000 (solde RAR))

compte 002 recettes : 139 569,91 €

2) Monsieur le premier adjoint présente le compte administratif 2021 du **budget eau** qui est conforme au compte de gestion du trésorier.

Le compte administratif 2021 se présente comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes :	20 738,02 €	Recettes :	10 566,74 €
Dépenses :	11 525,87 €	Dépenses :	2 244,00 €
Excédent :	9 212,15 €	Excédent :	8 322,74 €

Compte tenu des reports 2020,

Recettes de fonctionnement au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » :
33 318,46 €

Dépenses d'investissement au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » :
29 847,43 €

Le résultat de clôture 2021 permet de constater

.Section de fonctionnement : Résultat excédentaire : 42 530,61 €

.Section d'investissement : Résultat excédentaire : 38 170,17 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2021 tel que présenté et décide d'affecter le résultat comme suit par 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

compte 001 recettes: 38 170,17 €

compte 002 recettes : 42 530,61 €

3) Monsieur le premier adjoint présente le compte administratif 2021 du **budget lotissement** qui est conforme au compte de gestion du trésorier.

Le compte administratif 2021 se présente comme suit :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes :	6 000,00 €	Recettes :	23 490,88 €
Dépenses :	23 490,88 €	Dépenses :	0,00 €
Résultat :	- 17 490,88 €	Résultat :	23 490,88 €

Compte tenu des reports 2020

Recettes de fonctionnement au compte 002 « déficit de fonctionnement reporté » :
8 745,64 €

Dépenses d'investissement au compte 001 « excédent d'investissement reporté » :
15 709,12 €

Le résultat de clôture 2021 permet de constater

.Section de fonctionnement : Résultat déficitaire : 26 236,52 €

.Section d'investissement : Résultat excédentaire : 39 200,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2021 tel que présenté et décide d'affecter le résultat comme suit par 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention :

compte 001 recettes: 39 200,00 €

compte 002 dépenses: 26 236,52 €

Préparation budgétaire

Madame le maire propose une discussion sans vote. Le budget présenté est basé sur les conclusions de la commission des finances. Il fait apparaître de nombreux investissements qui ne peuvent être entrepris sereinement sans recours soit à l'emprunt, soit à une hausse d'impôts. Une réflexion est engagée par le conseil municipal sur un échelonnement ou le report de certains investissements, puis de couvrir le solde par le recours à un emprunt le cas échéant afin d'équilibrer le budget.

Service eau

Le budget eau prévoit la réalisation d'une étude de pression pour un montant de 15 000€ et l'hypothèse de 30 000€ de travaux.

Lotissement

Le conseil municipal souhaite un retour à la version sans déplacement de conduite.

Budget principal

En l'état des investissements envisagés par la commission des finances et de l'absence d'éléments précis sur les montants d'investissement subventionnables, la réalisation du budget réduirait les fonds libres de la commune à un niveau trop faible.

Certains investissements sont donc différés (ravalement de la mairie à reporter en 2023, travaux de voirie à revoir à la baisse (report des travaux à l'entrée de Saint Loup)). Au besoin, il est prévu d'intégrer un emprunt pour assurer l'équilibre.

Vote des taux des taxes 2022

Mme le Maire rappelle le contexte :

La communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaugeonnais n'a pas encore voté ses taux de taxes 2022, mais les discussions budgétaires laissent à penser qu'une augmentation des taux est nécessaire pour faire face aux investissements, en complément d'économies de fonctionnement. La CCAVM ne perçoit plus le FPIC (fonds national de péréquation des intercommunalités et des communes) suite aux mouvements nationaux de fusions d'intercommunalité qui rebat les cartes des collectivités riches et des collectivités pauvres. Elle contribue en outre en lieu et place des communes au financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui a beaucoup augmenté.

Au fil des années, les communes ont progressivement transféré des compétences à l'intercommunalité, sans pour autant diminuer le taux de leurs taxes. Il est finalement compréhensible que l'intercommunalité ait besoin de nouvelles ressources.

Si la CCAVM n'anticipe pas, sa situation budgétaire risque de se dégrader rapidement.

La commune de Saint Loup a prévu de nombreux investissements. Néanmoins, pour y faire face, trois hypothèses sont envisageables : échelonner dans le temps les investissements, emprunter ou augmenter les impôts locaux. Il est également possible de jouer sur ces trois leviers. A noter qu'à ce jour, la commune n'a plus d'endettement.

Au cours de la discussion, l'hypothèse de la hausse des taux est écartée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les taux de 2021 par 9 voix pour et 1 contre, savoir :

.Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : **1,00 %**

.Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **5,47 %**

.Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **25,91 %**

Décision sur le lotissement

Madame le maire propose d'avancer sur l'extension du lotissement.

Suite à une rencontre avec la direction départementale des territoires (DDT), si les nouvelles parcelles sont disposées le long du chemin piétonnier actuel, en l'absence de création d'une nouvelle voirie et hors de tout périmètre inscrit ou classé, aucun permis d'aménagement n'est nécessaire. Le devis du géomètre gagne ainsi 2300 € (et trois mois de délais pour l'obtention du permis). L'évaluation par le cabinet Cardinal de la dérivation de la canalisation et de la viabilisation des trois terrains s'élève à 45 000 HT (réseaux dans la même tranchée).

Cette option offre aux acquéreurs une certaine liberté de positionnement de leur maison sur la parcelle et permet d'envisager un système d'assainissement autonome dans la déclivité du terrain. Elle ne crée pas de nouvelle voirie ni de nouveaux espaces à entretenir pour la collectivité. De plus cette formule permet de respecter l'esprit de la carte communale qui vise à contenir les nouvelles constructions le long des circulations existantes, dans le schéma traditionnel des villages haut-marnais.

A la demande de monsieur Soenen, cette proposition est soumise à un vote à bulletin secret. Le résultat du vote est de 7 voix contre et 3 pour.

Il est donc demandé au cabinet Cardinal de revenir sur le terrain pour travailler sur une extension du lotissement en repoussant les parcelles à vendre le long de la canalisation d'eau existante, afin de n'avoir pas à la dévier.

Devenir du dépôt de déchets verts

La gestion du dépôt de branchages et de déchets verts pose problème. La Régie rurale du plateau ne broie que des branchages de gros calibres. Les branchages plus fins se retrouvent dans le tas de déchets verts qui n'est plus exploitable en l'état par le GAEC de Saint Loup.

Michel Mongeot se propose d'évacuer ce tas et de chiffrer son intervention.

Travaux église et salle des fêtes

Différentes propositions de prix sont soumises au conseil municipal, il en ressort la validation de 4 devis :

devis église par B.C.E d'un montant de 8591,53 € HT par 1 voix contre et 9 pour

étude salle des fêtes d'un montant de 2150 € HT par 10 voix pour.

devis pour travaux alambic par B.C.E d'un montant de 813,12 € HT par 10 voix pour

Parafoudre devis entreprise Frotey 1010 HT + 795 HT € = 1805 HT validé.

Aide pour l'Ukraine

Madame le maire relaye la proposition transmise à la commune de participer financièrement à l'aide humanitaire pour l'Ukraine.

Après discussion les membres du conseil municipal s'accordent sur le fait que chacun est à même de participer à cette aide soit en déposant des biens sur les différents points de collecte, soit en contribuant financièrement auprès des ONG habilitées.

Questions diverses

Feu d'artifice

La commune de Ternat a donné son accord pour reprendre le partenariat avec la commune de Saint Loup pour les festivités du 13 juillet et le tir du feu d'artifice. Les deux communes supporteront chacune pour moitié le coût des fournitures, soit chacune 500 euros. Maxime Boutsoque se rapproche de Monsieur Petitjean, habitant de ternat, habilité à tirer les feux pour le choix des fusées. La commune de Saint Loup validera la commande et la moitié sera facturée à la commune de Ternat.

Glas

Sur proposition de Bénigne Cunier, il est décidé de sonner le glas pour chaque décès après diffusion de l'information sur l'identité du défunt habitant permanent ou temporaire de la commune sur la boucle des trois villages.

Vide grenier

Le 7 août prochain aura lieu le vide grenier. Janick Taillard qui organise cet événement depuis de nombreuses années annonce qu'elle arrêtera de s'en occuper au terme de cette nouvelle édition.

Vente d'outillage professionnel

Valentin outillage demande à pouvoir stationner sur la commune pour une vente d'outillage. Il lui sera proposé de stationner sur la plateforme à côté du cimetière.

.